



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Redevance

Question écrite n° 41408

### Texte de la question

M. Pierre Gascher attire l'attention de M. le ministre délégué au budget sur le fait que les établissements d'enseignement privé ne peuvent prétendre à l'exonération de la redevance audiovisuelle. Il s'avère en effet que le bénéfice de la mise hors du champ d'application de la redevance est actuellement réservé aux appareils utilisés, à des fins pédagogiques, par les établissements d'enseignement public relevant directement de l'État et dans le cadre de l'enseignement préélémentaire et secondaire dispensé par les établissements relevant directement des collectivités locales. Aussi, il lui demande quelles dispositions il entend prendre afin de remédier à cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gascher Pierre](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41408

**Rubrique :** Television

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juillet 1996, page 3931